DE – Infirmier
RNCP42589

Référentiel structuré pour TpoTOP

Activités • Compétences • Critères d’évaluation

12 activités · 13 compétences · 136 critères

Organisation documentaire : 14 octobre 2026. Référence réglementaire : arrêté du 20 février 2026, publié au Journal officiel du 25 février 2026.

Nature officielle : référentiel de certification (RC). La présentation a été réorganisée pour expliciter chaque rattachement. Les identifiants A01, C01 et CE-C01-01 sont des repères techniques ajoutés par TpoTOP ; ils ne constituent pas une nouvelle numérotation officielle.

Sources et règles de lecture

Les intitulés des activités et des compétences reprennent le PDF « RAC_DE Infirmier.pdf » joint à la fiche RNCP. Les liens entre activités et compétences viennent de l’annexe I. Les descriptions détaillées et les critères sont reproduits depuis l’annexe II. Seuls les retours à la ligne de mise en page ont été réunis.

Les cinq domaines sont des regroupements officiels, conservés dans le document. Ils ne remplacent pas les activités et ne sont pas présentés comme des blocs de certification.

Les modalités générales d’évaluation et les conditions de délivrance figurent en fin de document. Elles ne sont pas transformées en critères. Les progressions par année et les variantes entre sources figurent dans le complément de configuration.

Source réglementaire : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568913

Fiche RNCP : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42589/

Pagination des preuves : pages physiques du PDF officiel de 57 pages, « Texte 53 sur 155 ».

Table des rattachements

Domaine	Activité	Compétence	Critères
D1	A01	C01	11
D1	A02	C02	8
D2	A03	C03	21
D2	A04	C04	5
D3	A05	C05	8
D3	A06	C06	15
D3	A07	C07	6
D4	A08	C08	12
D4	A09	C09	15
D4	A10	C10	6
D5	A11	C11	10
D5	A11	C12	13
D5	A12	C13	6

L’activité A11 porte deux compétences : C11 et C12. Les critères conservent leur rattachement propre à chaque compétence.

QHSSE : règles de qualité, d’hygiène, de sécurité, de santé et de protection de l’environnement (note 1 de l’annexe II).

A01 — Activité 1. Recherche, collecte et traitement de données en lien avec la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes (données épidémiologiques, socio-économiques, cliniques, scientifiques) dans le cadre de bilans cliniques, bilans de situation et d'environnement

Domaine de compétences 1 Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre (le cas échéant, en utilisant des équipements ou des aides techniques adaptés)

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Observation de la situation/du contexte dans lequel s'inscrit la personne ou le groupe de personnes
- Recueil de données concernant la situation d'une personne ou un groupe de personnes (données somatiques, psychologiques, émotionnelles et comportementales)
- Recherche de données dans le champ de la santé publique et des sciences humaines dont statistiques, épidémiologiques, socio- économiques et veille bibliographique correspondante
- Recherche de données probantes dans le champ des sciences infirmières
- Identification et caractérisation de l'état de santé d'une personne et d'un groupe de personnes et des risques associés dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic infirmier

C01 — Compétence 1. Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre

Rattachement explicite : A01 → C01 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Recueillir des données somatiques, psychologiques, émotionnelles et comportementales concernant la personne ou le groupe de personnes, selon une méthode d'investigation adaptée : par exemple observation de l'environnement, état de santé de la personne ou du groupe de personnes, observation de l'apparence générale, du niveau de conscience, observation de signes pathologiques et de symptômes, afin d'analyser la situation et le contexte dans lequel s'inscrit la personne ou le groupe de personnes
- Analyser les données cliniques et paracliniques de la personne ou du groupe de personnes, en les confrontant aux données connues et actualisées issues de publications scientifiques et/ou professionnelles en sciences infirmières et pluridisciplinaires (statistiques, épidémiologiques, socio-économiques, médicales) afin de définir la prise en soin adaptée à la personne ou au groupe de personnes
- Evaluer le degré d'autonomie ou de dépendance, les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes, l'adaptation et la cohérence du comportement relationnel et social, les situations de fragilité, de vulnérabilité, de violence en utilisant la méthodologie la plus pertinente : utilisation d'outils et grilles de mesures, questionnement de la personne ou des proches afin d'identifier la prise en soin adaptée
- Elaborer le bilan de situation de la personne ou du groupe de personnes, à partir de l'ensemble des données recueillies afin d'identifier les interventions à mettre en œuvre (analyse de l'état de santé d'une personne ou d'un groupe de personnes)

Critères d’évaluation — C01

CE-C01-01 · La prise de contact et la posture professionnelle sont adaptées à la personne en respectant sa dignité.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-02 · La communication permet une relation soignant-soigné symétrique.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-03 · Toutes les données (somatiques, psychologiques, émotionnelles et comportementales, cliniques et paracliniques) sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et par autres sources d'information par exemple : dossiers, outils de transmission.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-04 · Le recueil des informations est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-05 · Toutes les données dans le champ scientifique sont recherchées à l'aide de publications scientifiques et/ou professionnelles actualisées. Une vérification de leur fiabilité et leur pertinence est réalisée au regard de la situation.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-06 · Les données recueillies sont analysées et confrontées aux données connues issues de publications scientifiques et/ou professionnelles en sciences infirmières et pluridisciplinaires en vigueur.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-07 · Les écarts entre les normes et les données recueillies sont mesurés et les résultats anormaux sont identifiés.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-08 · L'évaluation du degré d'autonomie ou de dépendance, des ressources et des potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes, des réactions d'adaptation du comportement relationnel et social, des situations de fragilité, de vulnérabilité, de violence est réalisée à l'aide de méthodologie et d'outils adaptés à la situation et est explicitée.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-09 · Les informations sélectionnées sont organisées, synthétisées et priorisées.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-10 · Le diagnostic de situation s'appuie sur un raisonnement clinique justifié, une analyse pertinente des différentes informations (hypothèses diagnostic, problématiques de santé), et sur la mise en relation de l'ensemble des éléments recueillis.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C01-11 · Les propositions d'interventions sont identifiées et justifiées.

Rattachement : A01 → C01 · Source : annexe II, p. 15/57.

A02 — Activité 2. Identification des interventions à mettre en œuvre auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes incluant projet de promotion de la santé, projet de prévention, éducation à la santé, éducation thérapeutique, soins directs et indirects, interventions en équipe pluriprofessionnelle, orientation vers d'autres professionnels de la santé

Domaine de compétences 1 Analyser la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre du raisonnement clinique afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre (le cas échéant, en utilisant des équipements ou des aides techniques adaptés)

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Aptitude à orienter, à soutenir, à coordonner et à exercer une influence significative sur la personne, sa famille et les autres membres de l'équipe soignante lors de la prestation de soins, dans le but d'accomplir les objectifs cliniques partagés par l'équipe de soins

C02 — Compétence 2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées

Rattachement explicite : A02 → C02 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Formaliser un projet de soins à mettre en œuvre auprès de la personne ou d'un groupe de personnes, en prenant en compte les priorités et les risques associés afin de co-construire, de proposer et de planifier une prise en soin pertinente au regard de la problématique
- Analyser les risques liés à l'aggravation de l'état de santé de la personne afin de prendre les mesures prioritaires
- Analyser et réagir aux risques liés à une situation d'urgence, de violence, de maltraitance
- Evaluer la pertinence des interventions définies au regard des évolutions de la situation de la personne ou du groupe de personnes ou des directives anticipées afin de réaliser des ajustements adaptés
- Argumenter le projet de soins auprès de la personne ou du groupe de personnes, au besoin auprès de la personne de confiance désignée, en utilisant le vocabulaire adapté afin d'obtenir son accord et son consentement
- Développer son leadership clinique pour permettre la réalisation d'objectifs cliniques partagés par l'équipe de soins

Critères d’évaluation — C02

CE-C02-01 · Le projet de soins prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation et des besoins de la personne.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-02 · Le projet est formalisé selon une configuration adaptée à la situation et comporte des objectifs, des actions et des modes d'évaluation.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-03 · Les interventions sont en adéquation avec le contexte et les ressources.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-04 · Les risques sont identifiés et pris en compte dans l'identification des actions à réaliser.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-05 · Les choix et les priorités du projet sont expliqués et justifiés.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-06 · Le projet de soins est présenté, explicité et négocié à la personne, le cas échéant à la personne de confiance et au groupe de personnes à l'aide d'un vocabulaire ou de toute autre méthode permettant leur compréhension.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-07 · L'accord et le consentement de la personne ou de la personne de confiance sont recueillis.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

CE-C02-08 · Des alternatives au projet sont suggérées le cas échéant.

Rattachement : A02 → C02 · Source : annexe II, p. 15/57.

A03 — Activité 3. Mise en œuvre de soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie

Domaine de compétences 2 Mettre en œuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative avec la participation active d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie, en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes afin de garantir leur qualité et leur sécurité

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Veille professionnelle et utilisation de données probantes actualisées provenant d'une démarche d'Evidence-based practice/nursing (EBP/EBN)
- Réalisation de soins courants de la vie quotidienne dont les soins d'hygiène et de confort
- Réalisation de soins dont :
- soins à visée préventive
- soins à visée diagnostique
- soins à visée thérapeutique
- soins à visée palliative
- soins visant à la santé psychologique ou mentale
- soins relationnels
- soins visant la prévention et le soulagement de la douleur et de la souffrance
- soins en situation spécifique de crise : urgence vitale ; troubles du comportement
- soins liés à des étapes ou épisodes spécifiques de la vie ou rupture : perte d'emploi, deuil, fin de vie
- Mise en œuvre d'interventions en situation d'urgence ou en situation sanitaire exceptionnelle
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes (fonctions vitales, surveillance des personnes en situation potentielle de risque pour elles-mêmes ou pour autrui, surveillance de personnes au cours de situations spécifiques, d'épisodes de la vie ou de rupture)
- Réalisation d'ateliers (notamment socio-éducatifs et socio-thérapeutiques)
- Accompagnement et soutien à la réalisation d'auto-soins
- Evaluation des soins réalisés et mise en œuvre d'actions correctives, le cas échéant

C03 — Compétence 3. Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée

Rattachement explicite : A03 → C03 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Mettre en œuvre des soins courants de la vie quotidienne, des soins à visée de dépistage, préventive, à visée diagnostique, à visée thérapeutique, à visée palliative, des soins visant à la santé psychologique ou mentale, des soins relationnels, dans le respect de la réglementation, des procédures, des protocoles et des prescriptions en s'assurant de l'adhésion de la personne ou du groupe de personnes

- Réaliser des soins à distance, en mobilisant des technologies de communication et des outils numériques afin de dispenser des conseils, de diriger des gestes d'autosoins personnalisés et d'assurer un suivi approprié
- Mettre en œuvre des interventions afin de permettre la prévention, l'évaluation et le soulagement de la douleur et de la souffrance
- Evaluer les risques pour la sécurité des patients dans un environnement de soins afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour les anticiper
- Mettre en œuvre des actions permettant de prévenir les risques identifiés (dont les problématiques de violence)
- Surveiller l'évolution de l'état de santé des personnes (fonctions vitales, surveillance des personnes en situation potentielle de risque pour elles-mêmes ou pour autrui, surveillance de personnes au cours de situations spécifiques liées au cycle de la vie) afin d'anticiper les modifications et adaptations des soins aux personnes, aux situations, aux contextes et aux étapes de vie
- Analyser le degré d'adhésion de la personne ou du groupe de personnes aux projets de soins proposés et à leurs adaptations en adoptant une communication appropriée afin de s'assurer de la mise en œuvre personnalisée des soins
- Evaluer les projets de soins mis en œuvre, avec la personne et son entourage, ou le groupe de personnes à l'aide d'outils adaptés et de données probantes actualisées afin de mettre en œuvre des actions correctives appropriées
- Mettre en œuvre des interventions en situation d'urgence ou en situation sanitaire exceptionnelle, en s'intégrant dans la chaîne médicale des secours, afin d'assurer la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires

Critères d’évaluation — C03

CE-C03-01 · Les objectifs des soins à visée préventive, à visée diagnostique, à visée thérapeutique, à visée palliative, des soins visant à la santé psychologique ou mentale, des soins relationnels, toutes actions ou interventions sont expliquées à la personne et à son entourage le cas échéant.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-02 · Les soins et leur organisation sont négociés avec la personne soignée et son entourage le cas échéant.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-03 · Le consentement et le degré d'adhésion de la personne sont recueillis et tracés le cas échéant.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-04 · L'organisation des soins et interventions et leur planification prennent en compte le contexte et les aléas, sont adaptées à la situation.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-05 · Les interventions sont réalisées, à l'aide d'outils numériques, de matériels, de dispositifs médicaux, de médicaments appropriés dans le strict respect de la réglementation, des procédures et protocoles, de la prescription médicale ou d'auxiliaire en pratique avancée, des règles de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie et dans le respect de la personne.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-06 · La concordance et la pertinence du soin à la personne sont analysées au regard de la prescription et de la situation.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-07 · La communication et la posture professionnelle sont adaptées à la relation soignant-soigné et vise au respect et à la dignité de la personne.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-08 · Les risques liés à la situation sont expliqués et les moyens permettant de les éviter sont mis en œuvre (ergonomie et sécurité des interventions).

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-09 · Le confort de la personne, son bien-être sont pris en compte lors de chaque soin.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-10 · L'évaluation de la douleur est réalisée tout au long du soin avec des outils de mesure adaptés.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-11 · Les moyens et les méthodes permettant d'assurer le confort, le bien-être et le respect de la personne sont mis en œuvre dans toute intervention.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-12 · La surveillance des paramètres et de l'évolution de l'état de santé global de la personne est réalisée pendant toute l'intervention.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-13 · La conformité, la qualité et l'efficience des soins réalisés sont évaluées à l'aide de grilles et outils adaptés à la situation.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-14 · Tout évènement indésirable, toute anomalie, dysfonctionnement sont détectés et signalés.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-15 · Des axes d'amélioration, adaptations, actions correctives pertinents au regard de la situation sont proposés et mises en œuvre le cas échéant.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-16 · La synthèse des informations concernant les soins est ordonnée, exhaustive et en adéquation avec les soins réalisés.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-17 · La traçabilité des soins et des interventions est réalisée à l'aide des outils sécurisés et des documents appropriés et dans le respect de la confidentialité et de la déontologie professionnelle et est conforme aux règles de bonnes pratiques.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-18 · Les risques de l'usage de l'outil numérique sont repérés et le cas échéant, les anomalies sont signalées.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-19 · Les situations d'urgence et de crise sont repérées et les mesures d'urgence appropriées sont mises en œuvre dans le respect des procédures d'urgence et de collaboration définies et sont expliquées.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-20 · L'état de santé des personnes, les symptômes et les paramètres sont suivis et analysés à l'aide d'outils et de grilles appropriés.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C03-21 · Le comportement des personnes soignées et des équipes soignantes est observé lors de toute intervention.

Rattachement : A03 → C03 · Source : annexe II, p. 16/57.

A04 — Activité 4. Prescriptions initiales, renouvellement de prescription à l'identique, adaptation de traitement selon des critères cliniques identifiés dans le domaine des soins infirmiers

Domaine de compétences 2 Mettre en œuvre des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative avec la participation active d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie, en particulier dans le cadre d'une consultation infirmière, en s'appuyant sur des données professionnelles probantes afin de garantir leur qualité et leur sécurité

Description détaillée de l’activité — annexe II

- de matériels, de dispositifs médicaux,
- de médicaments,
- d'examens complémentaires, Et orientation vers un autre professionnel de santé

C04 — Compétence 4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers

Rattachement explicite : A04 → C04 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Renouveler les prescriptions de produits de santé à l'identique dans une démarche de continuité de soin
- Adapter des prescriptions de produits de santé en fonction de l'évolution de la situation de la personne afin de proposer le traitement approprié
- Rédiger des prescriptions initiales de produits de santé et d'examens complémentaires dans le cadre d'une prise en soins infirmiers
- Orienter vers un autre professionnel de santé après analyse des données de la personne afin de répondre à son projet de soin

Critères d’évaluation — C04

CE-C04-01 · La rédaction de prescriptions de produits de santé et d'examens complémentaires est pertinente au regard de la situation de la personne soignée.

Rattachement : A04 → C04 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C04-02 · Les libellés des prescriptions sont adaptés à la personne et basés sur les recommandations scientifiques en vigueur.

Rattachement : A04 → C04 · Source : annexe II, p. 16/57.

CE-C04-03 · Les risques liés aux produits prescrits sont pris en compte dans toute prescription en y incluant le risque iatrogénique.

Rattachement : A04 → C04 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C04-04 · Le support de prescription est conforme à la réglementation.

Rattachement : A04 → C04 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C04-05 · Les prescriptions sont analysées, les ajustements sont réalisés le cas échéant.

Rattachement : A04 → C04 · Source : annexe II, p. 17/57.

A05 — Activité 5. Conception et réalisation de projet de promotion, d'éducation et de prévention de la santé en santé communautaire et populationnelle

Domaine de compétences 3 Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, au sein d'un milieu spécifique et notamment dans le cadre d'actions de santé publique

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Veille statistique et épidémiologique : recherche de données issues des recommandations et des plans de santé publique actualisés
- Identification des problématiques prioritaires dans le domaine de la santé et de l'offre de soins adaptée aux besoins de la population
- Observation des stratégies de promotion de la santé et de prévention de la santé/de la maladie
- Conception de projets de promotion et de prévention de la santé
- Formalisation des projets et des actions à mettre en place
- Collaboration aux discussions relatives à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine social et de la santé notamment pour l'accès aux soins pour tous
- Séance d'information et de prévention
- Réalisation et évaluation des actions de promotion et de prévention de la santé
- Réalisation et évaluation des actions de promotion et de prévention de la santé en collaboration/en équipe pluriprofessionnelle et avec les acteurs du territoire/avec la population concernée

C05 — Compétence 5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique

Rattachement explicite : A05 → C05 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Repérer les besoins et les demandes spécifiques des personnes et des populations à l'aide des données issues des recommandations et des plans de santé publique actualisés afin d'établir un bilan de situation populationnel et de répondre aux problématiques de santé publique
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention (par exemple prescription de vaccins) et de promotion de la santé, en intégrant les politiques de santé et les priorités de santé publique afin de répondre aux besoins de populations ciblées
- Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives en utilisant des techniques et des outils pédagogiques adaptés afin de permettre l'acquisition des compétences en éducation pour la population ciblée
- Coordonner les actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec l'ensemble des partenaires
- Evaluer les effets de la démarche de promotion et d'éducation à la santé, afin de définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires.

Critères d’évaluation — C05

CE-C05-01 · Les besoins et les demandes spécifiques des personnes et des populations sont repérés, et prennent en compte des données analysées, issues des recommandations et des plans de santé publique actualisés dans la conception de tout projet en lien avec la santé publique.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-02 · Des actions de prévention à mettre en œuvre sont identifiées et expliquées et permettent de répondre aux besoins de populations ciblées.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-03 · Les actions individuelles ou collectives d'éducation pour la santé et la prévention mettent en œuvre des techniques, des supports et outils pédagogiques adaptés à la population visée.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-04 · Les techniques d'animation pédagogiques sont adaptées et ciblées.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-05 · La participation active des personnes est recherchée.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-06 · Les actions coordonnées avec des partenaires pluriprofessionnels sont organisées et suivies.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-07 · Les actions réalisées sont évaluées à l'aide d'outils adaptés afin de vérifier leur pertinence et la satisfaction des personnes concernées.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C05-08 · Des réajustements ou actions correctives sont proposés et mis en œuvre.

Rattachement : A05 → C05 · Source : annexe II, p. 17/57.

A06 — Activité 6. Conception de projet de promotion, d'éducation et de prévention de la santé d'une personne et mise en œuvre d'activités en lien avec ces projets

Domaine de compétences 3 Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, au sein d'un milieu spécifique et notamment dans le cadre d'actions de santé publique

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Elaboration d'un diagnostic éducatif et un programme personnalisé (à visée à visée préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative) et évaluation de l'intervention menée pour réajuster le cas échéant
- Réalisation de séances d'éducation thérapeutique et évaluation de l'intervention menée pour réajuster le cas échéant
- Consultation infirmière de prévention
- Information et éducation à la santé de la personne, de son entourage et évaluation des interventions menées et réajustement

C06 — Compétence 6. Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière

Rattachement explicite : A06 → C06 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Concevoir et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique formalisés en intégrant les politiques de santé et les priorités de santé publique afin de répondre au projet de soin pour une ou plusieurs personnes
- Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé, par des techniques de communications appropriées afin de renforcer sa motivation et celle des proches à adopter des comportements favorables à leur santé et leur qualité de vie
- Conduire une démarche d'éducation thérapeutique de prévention, de dépistage et d'autosoins à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage de la personne, et les interventions à entreprendre et en développant une posture éducative, afin d'élaborer des objectifs partagés
- Favoriser l'autodétermination et le développement de compétences personnelles en matière de santé en utilisant des techniques, des supports et des outils pédagogiques adaptés afin de positionner la personne en tant que coauteur, de codécideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé
- Analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne afin de dépister et prévenir des problèmes de santé
- Accompagner, la personne et/ou son entourage vers des changements de comportement, de mode de vie et d'habitude en prenant mieux en compte sa santé dans son parcours de vie
- Evaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, de prévention ou de dépistage, afin de définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires

Critères d’évaluation — C06

CE-C06-01 · Les besoins et les demandes de la personne sont repérés, analysés et pris en compte dans la conception de tout projet.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-02 · Les ressources de la personne sont identifiées et mobilisées, et son consentement est recueilli.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-03 · Les conditions propices à la communication interpersonnelle sont mises en œuvre.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-04 · La démarche d'accompagnement, d'éducation thérapeutique de prévention et de dépistage est adaptée à la situation de la personne.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-05 · La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l'intervention et est mobilisée en tant qu'actrice de la démarche.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-06 · La communication prend en compte l'expression, la situation socio-culturelle et le contexte de vie de la personne.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-07 · Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal, paraverbal) sont adaptés à la personne.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-08 · Des médiateurs en santé sont associés le cas échéant.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-09 · La posture professionnelle est adaptée à la relation soignant-soigné et vise au respect et à la dignité de la personne.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-10 · La participation active de la personne, le développement de ses compétences en matière de santé et d'autosoins sont recherchés.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-11 · Les techniques, les supports et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation, évaluée.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-12 · Tout risque lié à la mise en œuvre de démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage est anticipé et les moyens de prévention sont mis en œuvre.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 17/57.

CE-C06-13 · Les interventions réalisées sont évaluées à l'aide d'outils et indicateurs adaptés.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C06-14 · La satisfaction de la personne est recueillie.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C06-15 · Des ajustements et des interventions correctives sont suggérés et le cas échéant, sont mis en œuvre.

Rattachement : A06 → C06 · Source : annexe II, p. 18/57.

A07 — Activité 7. Conception de projets d'éco- soins, promotion d'actions valorisant le développement durable, tenant compte des enjeux environnementaux, selon une approche systémique et intégrée

Domaine de compétences 3 Concevoir et mettre en œuvre des projets de promotion, d'éducation et de prévention de la santé auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, au sein d'un milieu spécifique et notamment dans le cadre d'actions de santé publique

Description détaillée de l’activité — annexe II

L’annexe II ne comporte pas de détail supplémentaire pour cette activité.

C07 — Compétence 7. Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco- responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles

Rattachement explicite : A07 → C07 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Repérer les besoins et les demandes spécifiques des populations à l'aide des données issues des recommandations et des productions en lien avec la gestion des risques environnementaux afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et les gestes durables et éco-responsables
- Coordonner les actions éducatives dans le cadre de programmes interprofessionnels avec les partenaires de santé afin de maitriser la gestion des risques environnementaux et la protection des ressources naturelles

Critères d’évaluation — C07

CE-C07-01 · Les besoins et les demandes spécifiques des personnes et des populations sont repérés, analysés et pris en compte dans la conception de tout projet en lien avec les enjeux environnementaux, les pratiques durables, et les gestes éco-responsables.

Rattachement : A07 → C07 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C07-02 · Des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques durables, et les gestes éco-responsables à mettre en œuvre sont identifiées et expliquées et permettent de répondre aux besoins de populations ciblées.

Rattachement : A07 → C07 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C07-03 · Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés au groupe de personnes.

Rattachement : A07 → C07 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C07-04 · Les actions coordonnées avec l'ensemble des partenaires notamment de santé sont organisées et suivies.

Rattachement : A07 → C07 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C07-05 · Les actions réalisées sont évaluées à l'aide d'outils adaptés afin de vérifier leur pertinence et la satisfaction des personnes est recherchée.

Rattachement : A07 → C07 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C07-06 · Des réajustements ou actions correctives sont proposés et mises en œuvre

Rattachement : A07 → C07 · Source : annexe II, p. 18/57.

A08 — Activité 8. Gestion d'une structure d'exercice individuel ou collectif

Domaine de compétences 4 Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires et développer les compétences des apprenants

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Choix du matériel
- Organisation de l'espace professionnel
- Organisation et gestion de tout ou partie des ressources d'une structure/d'un cabinet

C08 — Compétence 8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources

Rattachement explicite : A08 → C08 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Elaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, dans une approche collaborative et dans le respect de la réglementation afin de répondre à des besoins de santé territoriaux identifiés et contractualisés le cas échéant
- Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités des infirmiers afin d'être en conformité avec l'offre de soin
- Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels en intégrant les principes d'éco-conception et de développement durable, afin de minimiser leur impact environnemental et d'assurer la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les infirmiers au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité
- Organiser les stocks des matériels et des consommables (DM) et la gestion des déchets, dans le respect des règles de conservation et de traçabilité, afin d'éviter les risques de rupture de stock ou de surstock et de garantir la qualité et la conformité du stock
- Assurer la gestion des équipements et du matériel, en contrôlant leur fonctionnement et leur conformité à l'aide des outils ou équipements adaptés et en planifiant et réalisant les maintenances courantes, préventives et curatives afin de garantir leur disponibilité, leur opérationnalité et leur conformité
- Mettre en œuvre le suivi, les techniques manuelles et informatisées d'archivage des données de gestion comptables et administratives de la structure afin d'assurer la traçabilité des données
- Elaborer un budget prévisionnel et en assurer le suivi et la gestion afin d'assurer la pérennité de la structure
- Gérer la logistique de la structure et les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités en utilisant les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité…) afin de permettre le fonctionnement optimisé d'une structure de soins

Critères d’évaluation — C08

CE-C08-01 · Le fonctionnement d'une structure est expliqué et le projet de création est argumenté (analyse de la situation et des besoins, objectifs de la création d'une structure, modalités de mise en œuvre)

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-02 · Le matériel choisi correspond aux besoins et activités des infirmiers.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-03 · L'espace professionnel et le plateau technique sont organisés dans le respect des autorisations, des normes, des normes environnementales, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-04 · Les règles de gestion des matériels et des consommables (DM) et la gestion des déchets sont appliquées et expliquées.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-05 · Les conditions de stockage sont respectées.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-06 · La mise en sécurité de tout ou partie de l'installation est réalisée.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-07 · Les opérations de gestion des équipements et du matériel sont réalisées conformément aux procédures techniques (contrôle de la conformité et du fonctionnement, opérations de maintenance).

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-08 · Les dysfonctionnements des matériels et équipements sont identifiés et les actions correctives sont mises en œuvre.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-09 · Les risques associés sont identifiés et les mesures de prévention sont prises.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-10 · Les sauvegardes quotidiennes sont réalisées.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-11 · Les archivages sont réalisés en respectant les procédures.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C08-12 · Les règles de gestion de la structure et des plannings sont mises en œuvre pour permettre un fonctionnement optimisé de la structure.

Rattachement : A08 → C08 · Source : annexe II, p. 18/57.

A09 — Activité 9. Contribution à la coordination, l’organisation et la planification des activités et des soins dans le cadre de parcours de santé, de soins

Domaine de compétences 4 Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires et développer les compétences des apprenants

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Organisation et planification des soins et des activités dans le cadre d'un projet de soins et d'un projet de vie personnalisé
- Contribution à la coordination et animation des activités, des parcours de soins/des parcours de santé, dans les différents milieux/lieux de vie et de soins (interaction de proximité)
- Suivi des parcours de soins
- Suivi et traçabilité des soins et des activités
- Transmission et partage d'informations
- Interventions en réunion pluri professionnelle

C09 — Compétence 9. Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins

Rattachement explicite : A09 → C09 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Organiser son activité en prenant en compte le travail en équipe, son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel afin de développer la coopération au sein de l'équipe pluri professionnelle
- Collaborer à la mise en relation des professionnels ou des organisations afin d'assurer la cohérence du parcours personnalisé
- Enregistrer et traiter les données liées à la personne dans le système informatisé, en utilisant les fonctionnalités des outils numériques, les bases de données et les logiciels métiers, dans le respect des règles liées à la sécurité numérique et la réglementation relative aux données de santé et en sécurisant son environnement numérique de travail et les différents usages afin d'assurer la continuité de la structure
- Etablir un bilan ou un avis dans un cadre médico-administratif et médico-légal afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins
- Communiquer avec la personne, son entourage et avec les différents intervenants professionnels, en utilisant les outils appropriés, dans le respect des droits de la personne et du secret professionnel afin de faciliter les échanges et la continuité du soin

Critères d’évaluation — C09

CE-C09-01 · Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C09-02 · L'organisation de ses activités permet d'optimiser le travail en équipe et s'adapte aux changements, elle est expliquée et argumentée.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 18/57.

CE-C09-03 · Les activités sont hiérarchisées, priorisées et argumentées.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-04 · Les outils d'organisation individuelle du travail sont utilisés à bon escient en respectant les règles professionnelles.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-05 · Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-06 · La réponse aux autres professionnels de santé est adaptée.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-07 · La coordination entre les professionnels est assurée.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-08 · Toutes les données recueillies (observation et mesures) sont fiables et conformes.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-09 · Les données organisées et hiérarchisées sont exploitables.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-10 · L'évaluation du risque, du danger ou de l'urgence est réalisée.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-11 · Les données respectent la réglementation en vigueur.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-12 · Les données respectent la protection de la personne et le secret professionnel.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-13 · Les anomalies ou les incohérences sont ciblées.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-14 · Les outils numériques, les bases de données et les logiciels métiers sont utilisés dans le respect de la personne, des règles liées à la sécurité numérique et la réglementation relative aux données de santé.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C09-15 · Le vocabulaire utilisé est adapté aux interlocuteurs et à la situation.

Rattachement : A09 → C09 · Source : annexe II, p. 19/57.

A10 — Activité 10. Information et formation des nouveaux personnels et des apprenants et développement des compétences professionnelles et psychosociales

Domaine de compétences 4 Organiser des activités et des soins adaptés à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie au sein des équipes pluridisciplinaires et développer les compétences des apprenants

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Accueil de stagiaire ou de nouveau personnel
- Conseil et formation au sein de l'équipe
- Mise en œuvre d'actions de compagnonnage,
- Réalisation de prestation de formation
- Contrôle et évaluation des activités et des compétences des apprenants de diverses origines
- Autoévaluation et bilan dans son champ de compétences
- Identification d'actions d'amélioration de sa pratique dans son contexte de travail dont le champ de sa santé

C10 — Compétence 10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques

Rattachement explicite : A10 → C10 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Organiser, accompagner et superviser l'accueil, l'information et les activités d'apprentissage des apprenants et des pairs primo-arrivants afin de coconstruire et de faciliter le développement de leurs compétences dans un climat de confiance et de bienveillance
- Mettre en œuvre des actions de formation, de transmission de savoir- faire sous la forme de conseils, démonstrations, simulations, explications et par l'analyse réflexive et commentée de sa pratique professionnelle afin de permettre le co-développement des compétences des apprenants et des pairs primo-arrivants
- Réaliser des actions de formations concernant la démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé auprès de professionnels de santé et autres partenaires afin de développer les actions en lien avec les politiques de santé et les priorités de santé publique
- Repérer les fragilités chez les pairs et les apprenants, les troubles en santé mentale, adopter un comportement adapté, informer sur les ressources disponibles, encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté (dans une logique de premiers secours en santé mentale).
- Evaluer les compétences mises en œuvre par les apprenants, en utilisant les méthodes et les outils de suivi de l'apprentissage et en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, le cas échéant, afin d'identifier les acquis et les axes de progression à mettre en œuvre

Critères d’évaluation — C10

CE-C10-01 · Une démarche d'accueil organisationnel et pédagogique est formalisée et mise en œuvre et les informations nécessaires sont transmises.

Rattachement : A10 → C10 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C10-02 · Les missions des différents acteurs de l'accompagnement de l'apprenant (tuteur, professionnel de proximité et maître de stage) sont identifiées et prises en compte.

Rattachement : A10 → C10 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C10-03 · Les échanges avec l'apprenant contribuent à atteindre les objectifs de son apprentissage.

Rattachement : A10 → C10 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C10-04 · Des points d'étape (bilan intermédiaire) sont programmés et réalisés pour permettre la progression et le développement des compétences.

Rattachement : A10 → C10 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C10-05 · La transmission de compétences est assurée avec une pédagogie adaptée à l'apprenant.

Rattachement : A10 → C10 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C10-06 · Les acquis de l'apprenant sont appréciés à l'aide des outils d'évaluation des compétences standardisés.

Rattachement : A10 → C10 · Source : annexe II, p. 19/57.

A11 — Activité 11. Recherche, utilisation et traitement de données issues de la pratique professionnelle incluant les données probantes et en lien notamment avec des soins innovants dans tous les domaines de compétence infirmiers

Domaine de compétences 5 Mettre en œuvre des actions de développement de compétences et la production de documents (articles professionnels, synthèses, rapports d'expertise) dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Constitution et alimentation d'une base d'information sur la profession infirmière et les connaissances professionnelles dans la discipline en sciences infirmières à l'aide d'outils numériques
- Recherche de données liées aux recommandations de bonnes pratiques dans les domaines du soin et de la santé à l'aide de revues professionnelles, de travaux de recherche en soins, de bases de données et de sites et outils professionnels
- Mise en œuvre de tout ou partie des actions d'amélioration dans le cadre d'équipe pluridisciplinaires dans le cadre de la démarche qualité
- Bilan sur les pratiques professionnelles : échanges de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres professionnels de la santé ; apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles,
- Développement de ses compétences, de formation et évaluation des acquis

C11 — Compétence 11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités

Rattachement explicite : A11 → C11 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Mettre en œuvre une démarche qualité dans son activité, en utilisant des méthodologies et outils d'évaluation adaptés afin d'assurer un processus d'amélioration continue (par exemple : audit, investigation concernant des incidents)
- Mettre en œuvre les principes et règles de vigilance : antibiorésistance, pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance, identitovigilance, vigilance informatique dans toute activité pour assurer la qualité et la gestion des risques des interventions
- Analyser les non-conformités et les évènements indésirables afin de déterminer et mettre en œuvre les mesures curatives ou correctives adaptées à la situation
- Prendre en compte ses changements de comportement et l'évolution de son état de santé dans le cadre de son activité professionnelle afin d'anticiper des actions correctives à mettre en œuvre

Critères d’évaluation — C11

CE-C11-01 · La démarche d'analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques dans le cadre d'une démarche qualité.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C11-02 · Les difficultés et les erreurs sont identifiées au regard de l'ensemble des exigences.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C11-03 · Les causes sont analysées.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C11-04 · Les améliorations et des actions préventives sont proposées.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C11-05 · Les principes et règles de vigilance sont expliqués.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C11-06 · Tout événement indésirable est signalé à l'interlocuteur approprié et fait l'objet d'une traçabilité à l'aide d'un support validé.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 19/57.

CE-C11-07 · Les non-conformités et les évènements indésirables sont identifiés et caractérisés.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C11-08 · La méthode de recherche des causes est logique et pertinente.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C11-09 · Les changements de son comportement et son état de santé sont analysés et les causes sont identifiées.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C11-10 · Les mesures correctives et curatives proposées sont adaptées à la situation et justifiées.

Rattachement : A11 → C11 · Source : annexe II, p. 20/57.

C12 — Compétence 12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées

Rattachement explicite : A11 → C12 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Rechercher et analyser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires nationales et internationales afin de suivre les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie
- Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'environnement professionnel, de la réglementation, de l'éthique, des enjeux sociétaux, de développement durable et de l'évolution des technologies en la confrontant à celles de ses pairs et d'autres professionnels afin d'identifier ses besoins en compétences, améliorer sa pratique, ajuster ses interventions, transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice
- Participer à des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice d'infirmier et élaborer des documents professionnels en vue de leur communication orale et écrite
- Construire des méthodes et outils d'enquête dans le domaine des sciences infirmières dans différents contextes afin de répondre aux problèmes posés en santé publique.
- Appréhender les enjeux liés à la santé numérique dans les domaines des données de santé, cyber sécurité, communication en santé, outils numériques, télésanté afin de travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique
- S'impliquer dans les innovations techniques ou technologiques visant l'amélioration des pratiques professionnelles dès lors qu'elles sont en adéquation avec les données de la science
- Mettre en œuvre des actions de développement des compétences dans le cadre de la démarche de certification périodique

Critères d’évaluation — C12

CE-C12-01 · Les données pertinentes sont recherchées et sélectionnées dans les documents professionnels et scientifiques en français et en anglais.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-02 · Les bases documentaires sont utilisées correctement et avec discernement, y compris les sources Internet.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-03 · Les principales fonctionnalités des outils numériques sont correctement utilisées.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-04 · Les éléments de l'environnement professionnel (éthique, système de santé, réglementation, recommandations des différentes instances) sont explicités et pris en compte.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-05 · Les pratiques sont confrontées à celles des pairs et autres professionnels de santé.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-06 · Les points forts et les difficultés sont identifiés.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-07 · Les difficultés sont analysées et des améliorations sont proposées.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-08 · Les besoins en formation sont repérés.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-09 · Les documents professionnels répondent à la problématique, aux normes et critères de présentation.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-10 · Les enjeux liés à la santé numérique dans les domaines des données de santé, cyber sécurité, communication en santé, outils numériques, télésanté sont expliqués.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-11 · Des éléments actualisés concernant la santé numérique sont recherchés.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-12 · Des actions de développement de compétences/formation sont conformes aux besoins identifiés.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C12-13 · Les compétences développées lors de ses actions sont évaluées et acquises.

Rattachement : A11 → C12 · Source : annexe II, p. 20/57.

A12 — Activité 12. Production de référentiels pour la pratique professionnelle, en lien notamment avec les soins et démarches innovants, issus de données probantes.

Domaine de compétences 5 Mettre en œuvre des actions de développement de compétences et la production de documents (articles professionnels, synthèses, rapports d'expertise) dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Description détaillée de l’activité — annexe II

- Rédaction de documents professionnels
- Participation à la mise en œuvre de projets, de programmes de recherche et d'expérimentations en particulier innovants

C13 — Compétence 13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Rattachement explicite : A12 → C13 ; source : annexe I.

Éléments détaillés de compétence — annexe II

- Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés afin de garantir la qualité des interventions
- Formaliser des conseils personnalisés aux institutions, notamment aux institutions de santé, ou aux professionnels de la santé sur des questions spécifiques liées aux sciences infirmières, comme l'amélioration des processus, la gestion de la qualité des soins
- Participer au suivi et à l'évaluation de programmes de recherche et d'expérimentations innovantes

Critères d’évaluation — C13

CE-C13-01 · L'élaboration de la procédure ou du mode opératoire est réalisé en concertation avec l'équipe.

Rattachement : A12 → C13 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C13-02 · La procédure ou le mode opératoire est adapté à la situation.

Rattachement : A12 → C13 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C13-03 · Les règles actualisées sont prises en compte.

Rattachement : A12 → C13 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C13-04 · La formalisation de la procédure ou du mode opératoire (déroulement, enchaînement des activités...) respecte la démarche qualité.

Rattachement : A12 → C13 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C13-05 · La procédure ou le mode opératoire est clair, compréhensible et exploitable

Rattachement : A12 → C13 · Source : annexe II, p. 20/57.

CE-C13-06 · Les bilans et avis élaborés dans un cadre médico-administratif sont complets et permettent aux institutions de prendre des décisions et de recueillir des données de santé fiables.

Rattachement : A12 → C13 · Source : annexe II, p. 20/57.

Modalités générales d’évaluation

Source : RAC_DE Infirmier.pdf, pages 1 et 2. Portée : diplôme entier.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée au cours de chaque semestre d’enseignement soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Elle prend la forme :
• d'une évaluation écrite des connaissances ;
• d'un travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage ;
• d'un travail écrit d'analyse d'une situation clinique ou d'une situation rencontrée en stage, individuel ou en groupe restreint ;
• d'une mise en situation simulée ;
• d'un exposé oral individuel ou collectif ;
• d'un travail écrit argumenté lors d'un oral ;
• de la participation active de l'étudiant.

Le diplôme d'Etat d'infirmier est délivré aux étudiants qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
1° Avoir acquis l'ensemble des connaissances et compétences définies dans le référentiel de formation, vérifiée par la validation des unités d'enseignement et des stages correspondant aux six semestres de formation ;
2° Être titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.